

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°19-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 15 <u>Date convocation</u> 10/06/2025 <u>Date d'affichage</u> 10/06/2025	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ (pouvoir à Pierre ALBINET), Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Philippe CHABBAL	

OBJET : Délibération pour la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école)

Monsieur le Maire rappelle la description du projet :

A travers une convention, la région académique et les collectivités signataires se fixent comme objectif le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail ENT-Ecole.

L'ENT-Ecole s'inscrit dans le programme des ENT de l'Education Nationale et permet d'offrir sur l'ensemble du territoire de la région académique un ENT qui propose un environnement de confiance cohérent, une formation uniforme des personnels enseignants des écoles publiques, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée. La solution applicative offre à chaque usager (enseignant, élève, directeur, parent, parent élu, personnel de la collectivité) un accès simple, dédié et sécurisé aux services dont il a besoin.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la région académique Occitanie afin de permettre aux élèves, aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative d'accéder à l'usage de cet environnement numérique de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la région académique Occitanie afin de permettre aux élèves, aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative d'accéder à l'usage de cet environnement numérique de travail.

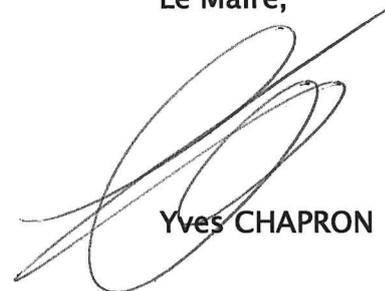
Le Secrétaire,



Philippe CHABBAL



Le Maire,



Yves CHAPRON